

Quand on mettait la lumière sous cloche

à

Plogastel-Saint-Germain

1. Une queue administrative de l'ordre moral.

On nous écrit, le 27 mars :

"Tout le monde connaît la petite commune de Plogastel-Saint-Germain qui, bien que chef-lieu de canton, n'en est pas plus riche pour cela ; si peu riche que le centime d'imposition extraordinaire sur les contributions n'y produit que 49 fr.

A l'époque où l'ordre moral prenait ses ébats dans notre département, un jeune abbé, très remuant, fut nommé curé de Plogastel. L'église, qui cependant avait été restaurée à neuf, il y a quarante ans, ne lui convint pas, et dès son arrivée il résolut de la remplacer par une cathédrale à sa façon.

On était sous l'ordre moral ; il lui fut facile de mettre le maire et l'administration dans ses vues, et sans s'arrêter devant la caisse vide de la commune et le maigre produit des centimes d'une pauvre paroisse, on abattit l'église et l'on mit la cathédrale sur le chantier. Aujourd'hui ce vaste édifice est aux trois quarts achevé, il n'y manque plus qu'un

clocher et les accessoires ; mais ce qui fait complètement défaut, c'est la monnaie pour le payer. La caisse est à sec, et l'entrepreneur demande de suite 40,000 francs à valoir. C'est pour aviser à payer cette grosse somme que le conseil municipal, assisté des plus imposés de Plogastel-Saint-Germain, était réuni le 25 de ce mois.

La séance étant ouverte, M. le Maire a invité M. le Receveur municipal à donner connaissance à l'assemblée des demandes que la situation comportait.

Ce dernier a donc fait l'exposé de l'affaire, et dans une allocution bourrée de chiffres et de calculs qu'il était impossible de contrôler en une seule séance, a fini par formuler une demande d'imposition extraordinaire de 0fr . 40c. pendant 98 ans .

Dans cet exposé fait assez rapidement, nous avons retenu les chiffres suivants :

- 1° L'adjudication primitive montait à environ 75,000fr.
- 2° Par suite de modifications, il y aura une première queue qui portera la dépense totale 106,000fr.
La deuxième queue (mémoire).
- 3° Nous avons à ce jour payé 35,000 fr.
- 4° La caisse étant à sec et les travaux censés suspendus par ordre du préfet, il nous reste comme carte à payer 71,000fr.

, plus les queues, qui pourront pousser d'ici la libération totale.

Tel est le plat un peu épicé qu'en ce saint temps de carême on a servi jeudi aux pauvres habitants de Plogastel-Saint Germain. Notons en passant que les travaux qui, par ordre de M. le Préfet, devaient être suspendus, et les comptes arrêtés pour le 2 mars, n'en continuent pas moins, et que l'entrepreneur déclare qu'au lieu de 35,000 fr. il est aujourd'hui en avance de 40,000 fr. qu'il réclame sans délai.

A la suite de cet exposé, un des plus imposés a demandé la parole et a dit qu'il était impossible de voter la ruine d'une commune sans que la lumière fut faite sur cette affaire, sans que le volumineux dossier qu'elle comporte eût été vérifié et les chiffres contrôlés ; qu'en conséquence, il demandait la nomination d'une commission de 8 ou 5 membres, prise tant dans le conseil que parmi les plus imposés ; laquelle commission examinerait le tout à tête reposée, ferait un rapport, et proposerait les mesures à prendre.

Cette sage mesure, on le comprend, ne pouvait convenir à ceux qui, par un motif ou par un autre, ont intérêt à mettre la lumière sous cloche ; aussi a-t-elle été vivement combattue, sous prétexte que ce serait faire acte de défiance envers la commission nommée par le Conseil municipal pour surveiller les travaux.

C'est à ce moment que les indiscretions ont éclaté, et que la lumière a commencé à se faire sur des choses qui seraient plaisantes si elles n'étaient bien graves pour les intérêts d'une pauvre commune:

-Deux membres de cette prétendue commission de surveillance ont déclaré qu'on ne les convoquait jamais,

-En outre, il a été appris que la commission surveillait si peu que, en 1879, les voûtes du transept s'étaient écroulées par suite de la mauvaise qualité des matériaux employés,

-Il a été appris encore que les pierres de plusieurs piliers de l'église étaient tellement friables qu'elles s'étaient fendues sous la charge, que de grands trous s'y étaient produits et qu'on avait soigneusement caché le mal avec du carton-plâtre, en telle quantité qu'en frappant les piliers avec une clef, ces piliers sonnent le creux comme le ferait un tuyau de poêle.

Après la constatation de toutes ces jolies choses dont on a essayé d'atténuer la portée, on est arrivé aux scrutins. Après deux scrutins déclarés nuls, parce que les membres illettrés de l'assemblée n'avaient pas compris la position de la question, on a fini par voter par *oui* et par *non*. Le scrutin a produit les chiffres suivants:

Votants: 20, Non: 11, Oui: 7, Blancs: 2

D'où il résulte que la majorité de l'assemblée n'a rien voté et qu'elle entend laisser à la charge de ceux qui ont entraîné

la commune à sa ruine le soin de se tirer du pétrin comme ils l'entendront. Pour nous la signification de ce vote doit être interprétée ainsi :

1. Protestation contre tout ce qui s'est fait ;
2. Blâme à la commission dite de surveillance qui n'a rien surveillé, pas même le carton-plâtre;
3. Invitation à l'administration supérieure de prendre en main la défense des intérêts de cette pauvre commune et d'aviser, par une enquête sévère, à mettre de l'ordre dans tout ce désordre;
4. Nécessité de rendre responsables l'architecte, la commission et l'entrepreneur, de toutes les dépenses dépassant le prix d'adjudication de 75,000 fr.

*Un des plus imposés
de
Plogastel-Saint-Germain.*

P. S. Il est bien entendu que M. Savina, maire de Plogastel-Saint-Germain, ne peut pas être compris dans le blâme, car tout cela s'est fait avant sa nomination.

Le Finistère , 31 mars 1880

2. Une queue administrative de l'ordre moral(2)

On nous écrit le 17 avril 1880 :

"Il y a du bruit dans Plogastel-Saint-Germain, et l'on me dit que ce bruit est en partie causé par ma dernière lettre.

J'ai fait mon devoir, tout mon devoir, rien que mon devoir, en prenant part à la délibération des plus imposés, et en signalant à l'administration supérieure des énormités dignes de son attention.

L'appel a été entendu ; une expertise va s'effectuer, et la vérité ne tardera pas à éclater à tous les yeux.

S'il y a des contradicteurs, qu'ils attendent comme moi le résultat. Personne ne sera plus charmé que moi d'apprendre que tout a été légal, économique, irréprochable, dans les faits que j'ai signalés, et que l'affaire pourra s'arranger sans qu'il en coûte trop de charges à mes confrères en infortune, les contribuables de la commune de Plogastel-Saint-Germain.

Pauvre commune ! Je ne puis m'empêcher pourtant de songer qu'elle vivait heureuse et tranquille avant tout ceci, payant simplement des centimes ordinaires, qui suffisaient à son administration. La construction d'un prétoire de justice de paix, celle d'une école, lui avaient imposé quelques sacrifices, qu'elle ne regrettait pas. Tout allait pour le

mieux, quand est venu souffler sur elle ce vent d'ordre moral qui a laissé partout tant de ravages après lui.

Aujourd'hui, la voilà ruinée, écrasée sous une charge extraordinaire qui ne lui laissera pas de ressources pendant une longue série d'années pour tous les besoins qui pourront se présenter. La voilà peut-être hors d'état de pourvoir à son administration régulière ; car on m'assure qu'elle est déjà débitrice d'une assez forte somme à l'hospice de Quimper pour le traitement de ses malades indigents. Ce sont les pauvres qui paient la folie luxueuse de ceux qui l'ont poussée dans cette inextricable affaire !

Que vont devenir, d'autre part, les différents services d'intérêt public ? Où trouvera-t-on des centimes pour les chemins vicinaux, pour l'instruction, pour les écoles de hameaux qui seraient si utiles aux habitants des secteurs éloignés du bourg ?

Que la triste situation de cette commune serve du moins d'exemple aux autres ! C'est là que toutes en seraient arrivées, si elles avaient eu plus longtemps à subir l'administration réactionnaire, à l'ombre de laquelle croissaient et se multipliaient de pareils abus.

La leçon vient trop tard pour la commune de Plogastel : car on aura beau récriminer, on n'effacera pas ce gros chiffre de 40 centimes qui nous apparaît à l'horizon, encadré dans le rapport de M. le Receveur municipal.

Tout ce qu'on peut faire, c'est étudier les moyens de diminuer le mal, et l'on peut s'en rapporter là-dessus à l'administration actuelle, toujours disposée à prendre en main les intérêts des populations contre les fantaisies de quelques propriétaires orgueilleux ou de quelques membres imprudents du clergé.

Quant à moi, je m'inquiète peu des attaques auxquelles a pu m'exposer ma franchise, et je m'honorerai toujours d'avoir fait partie de la majorité de la réunion du 25 mars, de cette majorité qui, en découvrant les abus commis à Plogastel, a mis l'administration en mesure de protéger les intérêts de cette commune infortunée."

« Un des plus imposés
de Plogastel-Saint-Germain. »

P.-S. — Si l'on conteste ma qualité de plus imposé, je tiens à votre disposition ma dernière quittance de contributions foncières ; elle s'élève à la somme de 132 fr. 56 que j'ai payée moi-même, sans participation d'aucun de mes fermiers.

Le Finistère , 21 avril 1880

3. Le certificat d'études primaires à Plogastel-Saint-Germain 1885

Les examens du certificat d'études primaires pour le canton de Plogastel-Saint-Germain ont eu lieu le mardi 2 juin. Les candidats ont été beaucoup plus nombreux que l'année dernière et les résultats sont très satisfaisants. Sur 8 filles qui ont subi l'examen, 4 ont été admises; sur 26 garçons 15 ont subi l'examen avec succès.

Nous donnons la liste par école.

Filles. — Le Borgne, Marie-Michelle, école de Peumerit ; Joncour, Marie-Anne, école de Plonéis; Le Métayer, Jeanne, et Rono, Thérèse, école de Plonéour-Lanvern.

Garçons. — Ecole de Plogastel : Le Berre, Alain; Goyat, Daniel; Grunchec, Pierre; Hénaff, Alain; Lautridou, Michel; Manuel, Jean-Marie; Tréguier, René-Henri ; école de Plonéis: Moal, Jean-René; école de Plovan: Goance, Corentin ; Marzin, Pierre-Marie ; Pogeant, Pierre; école de Plonéour-Lanvern : Marblez , Jean ; école de Plozévet: Pouchous, Baptiste; école de Peumerit: Gentric, Pierre; école de Pouldreuzic ; Le Corre, Henri-Marie.

Le Finistère, 6 juin 1885

4. Dans le Canton de Plogastel-Saint-Germain, le ciel est noir... et la Laïcité se voile d'un Crêpe.

Le petit nuage qui s'annonçait, il y a vingt ans à l'horizon, s'est étendu dans le ciel et prend possession de l'espace. Il y a peu de temps, les cléricaux cossus qui crient misère, créaient à Pouldreuzic une école libre de garçons devenue le pendant d'une école de filles de même nature. A Landudec, on est en train d'ajouter une école de garçons à une école de filles et l'école de garçons connaîtra la même prospérité. A Plozévet, on va tenter la même offensive.

Ce bruit audacieux se propage. La calotte en sera pour ses frais. Il ne sera pas facile de rafler les enfants des pauvres campagnards comme on a raflé leurs capitaux dans d'autres entreprises. Grâce à l'école libre et aux patronages, on espère capter la faveur de la jeunesse pour en faire plus tard des électeurs dociles. Les amorces cléricales seront impuissantes à tenter les gars de chez nous, rebelles aux empreintes et aux stigmates de la servitude. Pour vivre, ils ont leur cerveau et leurs bras fièrement conquérants du pain quotidien. Ils n'ont pas besoin, pour faire figure, des aumônes de la cléricaille. Ils ne mangent pas de la pâtée qu'on sert dans les écuelles des presbytères.

Le Gouvernement de la Trêve des partis va, raconte-t-on, supprimer des maîtres un peu partout et éteindre en série les lumières qui nous viennent des petites maisons blanches où se distribue le pain de l'esprit aux enfants du peuple.

L'Union des gauches aurait rendu impossible pareil attentat. Continuons nos divisions, mes amis !... Bientôt, il ne restera plus aux socialistes, aux radicaux et aux républicains laïques désunis, que leurs yeux pour pleurer.

Un Plogastelliz (d'après Le Citoyen du jeudi 7 juin 1934)

Le Citoyen , 7 juin 1934
